

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ  
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 4 juillet 2022 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

115-07-2022

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Sylvain Boisselle

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**1 – Ouverture de la séance**

**2 – Adoption de l'ordre du jour**

**3 – Adoption des procès-verbaux**

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2022

**4 – Période de questions**

**5 – Administration**

5.1 - Approbation des comptes à payer

5.2 - Rapport du maire

5.3 - Rapport des délégués aux comités

5.4 - Correspondance

**6 – Législation**

**7 – Service des travaux publics**

7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal

7.2 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volets Redressement et Accélération

**8 – Service d'urbanisme**

8.1 - Rapport des permis

**9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles**

9.1 - Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires - Mme Marie-Soleil Beauregard

9.2 - Dépôt du rapport - Formation obligatoire des élus en éthique et déontologie

9.3 - Demande de don - Tour CIBC Charles-Bruneau

9.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances

9.5 - Fourniture et installation d'un amplificateur de signaux cellulaire

9.6 - Renouvellement du contrat pour le logiciel d'alertes et de notifications de masse - CAUCA/CITAM

9.7 - Opération Nez rouge Sorel-Tracy - 33e édition

9.8 - Octroi du mandat d'audit du PRABAM à Daniel Tétreault CPA inc.

**10 – Analyse des demandes d'appui reçues**

**11 – Varia**

**12 – Période de questions**

**13 – Levée de la séance**

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

116-07-2022

#### **3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 6 juin 2022, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

117-07-2022

#### **3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2022**

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 9 juin 2022, à l'intérieur du délai prévu selon le Code municipal, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Julie L'Homme  
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à [direction@saintaime.qc.ca](mailto:direction@saintaime.qc.ca). Nous n'avons reçu aucune question.

### **5 - ADMINISTRATION**

118-07-2022

#### **5.1 - Approbation des comptes à payer**

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022 au montant de 73 472,08\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022 au montant de 73 472,08\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **5.2 - Rapport du maire**

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de juin.

## **5.3 - Rapport des délégués aux comités**

Monsieur le conseiller Jacques Desrosiers, délégué au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont il a participé.

## **5.4 - Correspondance**

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 4 juillet 2022).

## **6 - LÉGISLATION**

### **7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

#### **7.1 - Rapport de l'inspecteur municipal**

Le rapport de monsieur Denis Desrosiers, inspecteur municipal, concernant les travaux effectués sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022 a été remis aux élus pour information.

119-07-2022

#### **7.2 - Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volets Redressement et Accélération**

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé a pris connaissance des modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale ou triennale du plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que la chargée de projet de la municipalité, Mme Karine Lussier, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et unanimement résolu et adopté

Que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

## **8 - SERVICE D'URBANISME**

### **8.1 - Rapport des permis**

Le rapport de monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment concernant la liste des permis émis sur le territoire de la municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2022 a été remis aux élus pour information et celui-ci indique que dix (10) permis ont été émis pour la période juin 2022.

## **9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES**

### **9.1 - Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires - Mme Marie-Soleil Beauregard**

En conformité avec les articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), tout membre du Conseil d'une municipalité doit annuellement, dans les soixante (60) jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le Conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité.

La directrice générale mentionne qu'elle a reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame Marie-Soleil Beauregard.

### **9.2 - Dépôt du rapport - Formation obligatoire des élus en éthique et déontologie**

En conformité avec l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tous les nouveaux élus et membres réélus du conseil municipal doivent suivre une formation en éthique et en déontologie dans les six mois suivants le début de leur mandat.

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des élus ayant suivi la formation obligatoire en éthique et déontologie et mentionne que la Municipalité a l'obligation de publier la liste sur le site web de la municipalité.

**120-07-2022**

### **9.3 - Demande de don - Tour CIBC Charles-Bruneau**

Considérant qu'une demande de don a été transmise au Conseil par M. Luc Nadeau, citoyen de Saint-Aimé;

Considérant que M. Nadeau participera au Tour CIBC Charles-Bruneau et pédalera le 8 juillet prochain plus de 120 km afin d'amasser des dons pour les enfants atteints du cancer;

Il est proposé par Jacques Desrosiers  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

Que ce Conseil autorise un don au montant de 100 \$ à la Fondation Charles-Bruneau, conditionnellement à la participation de M. Nadeau au Tour cycliste Charles-Bruneau. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70194-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**121-07-2022**

### **9.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période des vacances**

Il est proposé par Julie L'Homme  
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard  
Et résolu

Que le bureau municipal soit fermé du 21 juillet au 5 août 2022 inclusivement pour la période des vacances. Cette période de fermeture sera publiée dans le bulletin municipal, édition du mois de juillet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

122-07-2022

### 9.5 - Fourniture et installation d'un amplificateur de signaux cellulaire

Considérant la mauvaise réception des signaux cellulaire dans le Centre de services;

Considérant la réception de deux (2) soumissions pour la fourniture et l'installation d'un amplificateur de signaux cellulaire;

Considérant que la plus basse soumission conforme est *Desmarais protection électronique* au montant de 1940,27\$ plus les taxes;

En conséquence  
Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Jacques Desrosiers  
Et résolu

D'octroyer à *Desmarais protection électronique* le mandat pour la fourniture et l'installation d'un amplificateur de signaux cellulaire au coût de 1 940,27\$ selon la soumission numéro 3451 datée du 23 juin 2022. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-522.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

123-07-2022

### 9.6 - Renouvellement du contrat pour le logiciel d'alertes et de notifications de masse - CAUCA/CITAM

Considérant que le contrat de service pour le logiciel d'alertes et de notifications de masse avec CITAM prendra fin le 22 août 2022;

Considérant que depuis novembre 2019, la municipalité doit avoir un logiciel qui répond aux exigences du Gouvernement du Québec sur les procédures d'alerte et de mobilisation;

Considérant que CAUCA/CITAM a actualisé son offre de service en vue de maintenir et continuer de développer son logiciel d'alertes et de notifications de masse;

Considérant l'offre de renouvellement de contrat de service transmis par CAUCA/CITAM daté du 23 juin 2022;

En conséquence,  
Il est proposé par Patrick Boisselle  
Appuyé par Patrick Godin  
Et résolu

Que le Conseil autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service de CITAM (division de CAUCA) pour le renouvellement du Logiciel d'alertes et notifications de masse au coût de 200\$ plus les taxes applicables pour 3 ans avec une indexation annuelle de 3%.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

124-07-2022

### 9.7 - Opération Nez rouge Sorel-Tracy - 33e édition

Il est proposé Julie L'Homme  
Appuyée par Jacques Desrosiers  
Et résolu

Que ce Conseil autorise un montant de 150 \$ à Opération Nez rouge Sorel-Tracy dans le cadre de son 33<sup>e</sup> anniversaire. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70194-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

125-07-2022

### 9.8 - Octroi du mandat d'audit du PRABAM à Daniel Tétreault CPA inc.

Considérant que la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant qu'un rapport d'un auditeur externe est nécessaire afin de valider la reddition de comptes finale sur la base des coûts réels;

Considérant l'offre de services de Daniel Tétreault, CPA inc. en date du 28 juin 2022 au montant de 750\$ plus les taxes applicables;

En conséquence,  
Il est proposé par Sylvain Boisselle  
Appuyé par Patrick Boisselle  
Et résolu

Que ce Conseil mandate Daniel Tétreault, CPA inc. pour effectuer l'audit du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) au montant de 750\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-13000-413.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

#### 11 - VARIA

#### 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à [direction@saintaime.qc.ca](mailto:direction@saintaime.qc.ca). Nous n'avons reçu aucune question.

126-07-2022

### 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Julie L'Homme et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19h47.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Denis Benoît, maire

### Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Karine Lussier, directrice générale  
et greffière-trésorière

